



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Appel d'Offres Ouvert

Article L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5

Du Code de la commande publique

### Restructuration du centre Hospitalier de THIERS (63)

Date et heure limites de réception des offres :

**Lundi 07 septembre à 12h00**

**Acheteur :**

**Centre Hospitalier de Thiers**  
Route du Fau  
CS60012  
63307 THIERS CEDEX

# SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	3
1.1 Objet.....	3
1.2 Mode de passation.....	3
1.3 Type et forme de contrat .....	3
1.4 Décomposition de la consultation .....	3
1.5 Nomenclature.....	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 Délai de validité des offres .....	4
2.2 Forme juridique du groupement.....	4
2.3 Variantes.....	4
2.4 Prestations supplémentaires éventuelles .....	5
2.5 Tranche optionnelle.....	5
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS.....	5
3.1 Maîtrise d'ouvrage .....	5
3.2 Maîtrise d'œuvre .....	5
3.3 - Contrôle technique.....	6
3.4 - Coordonnateur en matière de Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) .....	6
3.5 Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	7
ARTICLE 4 : CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT.....	7
4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution .....	7
4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
ARTICLE 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	8
6.1 Documents à produire .....	8
6.2 Visites sur site.....	10
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	10
7.1 Transmission électronique.....	10
7.2 Transmission sous support papier.....	11
ARTICLE 8 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	11
8.1 Sélection des candidatures.....	11
8.2 Attribution des marchés.....	11
8.3 Détection et traitement des offres anormalement basses .....	13
ARTICLE 9 : ATTRIBUTION ET NOTIFICATION DES RESULTATS.....	14
9.1 Attribution .....	14
9.2 Notification.....	14
ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	15
10.1 Adresses supplémentaires et points de contact .....	15
10.2 Procédures de recours.....	15

## ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 Objet

La présente consultation a pour objet les travaux de restructuration du Centre Hospitalier de Thiers (63).

#### Lieu d'exécution :

Centre Hospitalier de Thiers  
Route du Fau  
63300 THIERS

### 1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 Décomposition de la consultation

Lots	Description	Code CPV
01	Désamiantage - Déplombage	45262660-5
02	Installation de chantier - Démolition - Gros œuvre - Structure bois - Structure métallique	45200000-9
03	Étanchéité bâtiment MCO	45261420-4
04	Etanchéité bâtiments USN 1 et USN 2	45261420-4
05	Vêtements enduits sur isolant bâtiment MCO	45443000-4
06	Vêtements enduits sur isolant bâtiments USN 1 et USN 2	45443000-4
07	Menuiserie extérieures aluminium bâtiment MCO	45421100-5
08	Menuiseries extérieures bâtiments USN 1 et USN 2	45421100-5
09	Serrurerie métallerie	45421000-4
10	Menuiseries intérieures - signalétique	45421000-4
11	Mobiliers - agencement	45421150-0
12	Porte-automatiques	44221230-6
13	Plâtrerie - Plafonds suspendus - Peinture	45410000-4 45421146-9 45442100-8
14	Résine de sols	45432130-4
15	Panneaux agro-alimentaires	45421152-4
16	Revêtements de sols souples	45432111-5
17	Electricité courants forts et courants faibles	45311000-0

18	Chauffage - Ventilation - Désenfumage - Plomberie - sanitaire - Paillasses	45331000-6 45330000-9
19	Fluides médicaux	45231223-4 24111500-0
20	Appareils élévateurs (Plateforme élévatrice pour accès PMR)	45313000-4
21	Voierie - Réseaux divers	45112000-5
22	Aménagements paysagers	45112700-2
23	Equipements cuisine - Installation frigorifique	45421151-7 39314000-6

La consultation comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche optionnelle concerne la réhabilitation de la partie hébergement du service maternité - niveau 1 - bâtiment MCO selon descriptif phases 3i.

Les prestations sont réparties en 23 lots :

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots, sans limitation du nombre de lots susceptibles de leur être attribués.

### 1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45215100-8	Travaux de construction de bâtiments liés à la santé
45454000-4	Travaux de restructuration

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 Forme juridique du groupement

Le titulaire du marché peut être un groupement dont la constitution et la forme sont précisées dans l'acte d'engagement.

L'entreprise mandataire du Groupement, désignée à l'acte d'engagement, représente l'ensemble du groupement vis-à-vis du maître d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre pour l'exécution du marché.

### 2.3 Variantes

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

La présente consultation comporte les neuf variantes exigées suivantes :

- V1 - Lot 5 : remplacement du bardage zinc par un bardage en acier
- V2 - Lots 10 et 13 : Limitation des protections murales PVC
- V3 - Lots 10 et 13 : Portes à peindre en remplacement des portes stratifiées
- V4 - Lots 3 et 4 : Teinte de l'étanchéité - support béton
- V5 - Lot 17 : Mise en place de câbles euroclasses
- V6 - Lot 3 : Teinte de l'étanchéité - support bois
- V7 - Lot 3 : protection gravillons des terrasses inférieures - support béton
- V8 - Lot 3 : protection gravillons des terrasses supérieures - support béton
- V9 - Lot 23 : Installation frigorifique GAZ A2L

Un acte d'engagement est attendu pour chacune des variantes énumérées ci-dessus.

## 2.4 Prestations supplémentaires éventuelles

Une **prestation supplémentaire** est **un ajout à l'offre de base demandé par l'acheteur** (ex option technique), sachant que l'acheteur se réserve le droit de retenir ou non ces prestations supplémentaires, lors de la notification du marché.

La présente consultation comporte quatre PSE :

- PSE 1 - Lot 8 : Volet roulants électriques USN 1
- PSE 2 - Lot 21 : Mise en place de séparateurs hydrocarbure
- PSE 3 - Lot 5 : Peinture façades chaufferie et ateliers
- PSE 4 - Lot 23 : Equipement de cuisine

Le chiffrage de ces PSE est exigé.

## 2.5 Tranche optionnelle

La présente consultation comporte une tranche optionnelle : réhabilitation des hébergements du service maternité - niveau 1 - bâtiment MCO selon descriptif phases 3i.

## ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

### 3.1 Maîtrise d'ouvrage

La conduite d'opération est assurée par le maître de l'ouvrage, défini ci-après :

Le Centre Hospitalier de THIERS accompagné par  
L'Equipe Territoriale Opérations Travaux (ETOT) rattachée à la direction Générale du CHU  
de CLERMONT-FERRAND

### 3.2 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement composé :

#### **ARCHITECTE (mandataire)**

CRR Écritures Architecturales  
127 avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND  
Tel : 04 73 37 55 09  
E-mail : [accueil@crr-architecture.com](mailto:accueil@crr-architecture.com)

#### **BET**

INGEROP  
11 Rue Verte - ZI de Ladoux  
BP 30200 - 63118 CEBAZAT

Tel : 04 73 16 34 34  
E-mail : [ingerop.clermont@ingerop.com](mailto:ingerop.clermont@ingerop.com)

### **ECONOMISTE**

ECIB PROJECT  
127, avenue de la république - 63100 CLERMONT-FERRAND  
Tel : 04 73 92 56 12  
E-mail : [ecib-project@wanadoo.fr](mailto:ecib-project@wanadoo.fr)

### **BET Acoustique**

SALTO  
13 bis rue du commandant Fayolle - 63510 AULNAT  
Tel : 04 73 28 33 67  
E-mail : [contact@salto-ingenierie.com](mailto:contact@salto-ingenierie.com)

### **BET Cuisine**

GCI  
« Les Hauts de Beaumont » - Bâtiment E - Appartement 165  
140, rue Clément ADER 63110 BEAUMONT  
Tel : 04 82 53 27 25  
E-mail : [b.verondurand@gc-ing.fr](mailto:b.verondurand@gc-ing.fr)

### **BET HQE**

CRR Ingénierie  
127 avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND  
Tel : 04 73 37 55 09  
E-mail : [accueil@crr-architecture.com](mailto:accueil@crr-architecture.com)

### **3.3 - Contrôle technique**

La mission de contrôleur technique est confiée à :

#### **BUREAU SOCOTEC**

AGENCE CONSTRUCTION CLERMONT-FERRAND  
19 avenue Léonard de Vinci  
Parc technologique de La Pardieu  
63000 Clermont-Ferrand  
Représenté par Mme Julie MOMPEU  
Cheffe de groupe  
Tél : +33 (0)4 73 44 27 00 - +33 (0)6 70 94 92 47  
E-mail : [julie.mompeu@socotec.com](mailto:julie.mompeu@socotec.com)

### **3.4 - Coordonnateur en matière de Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.)**

La mission de coordonnateur en matière de Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) est confiée à :

#### **ISYS SECURITE**

6 rue du Four, Manson, 63122 Saint Genès Champanelle  
Représenté par M. Sebastien Delpeuch  
Coordinateur SSI  
Tel : 06 77 84 37 94  
E-mail : [sebastien.delpeuch@isys-securite.fr](mailto:sebastien.delpeuch@isys-securite.fr)

### 3.5 Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs (niveau 1) est confiée à :

**BUREAU VERITAS**  
REGION AUVERGNE RHONE-ALPES  
Le Copernic - 5, Rue du Bois Joli  
CS 90002  
63800 COURNON D'Auvergne Cedex  
Représenté par Mme Delphine BRASI  
Tel : 04 42 37 25 01  
E-mail : [delphine.bراسi@bureauveritas.com](mailto:delphine.bراسi@bureauveritas.com)

## ARTICLE 4 : CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Le candidat devra **impérativement** fournir une adresse électronique valide et si possible non nominative pour tout échange relatif à la procédure.

### 4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations, objet du marché issu de la présente consultation, sont rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes déposées sur la plateforme CHORUS PRO, Code service CS17.

## ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles, dont le planning et ses dates jalons (cf planning prévisionnel puis amendé par le planning détaillé d'exécution) dont l'exemplaire original conservé par l'acheteur fait foi
- Le présent règlement de la consultation (RC),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dont l'exemplaire conservé par l'acheteur fait seul foi,
- Le formulaire DC1 « Lettre de candidature »,
- Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre de groupement »,
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC) et ses annexes
- Les Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP) de chaque lot
- Les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) et en plus pour les lots 7, 8, 9 et 10 les BPU,
- Les pièces graphiques (plans architectes, carnets de détails, plans BET),
- Le RICT
- Le permis de construire
- Le PGC

- Le cahier des charges SSI
- Le certificat de visite (**visite obligatoire**)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Chaque candidat devra obligatoirement procéder au téléchargement complet du dossier, il devra prendre connaissance de l'intégralité des pièces.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le lien de téléchargement pour obtenir les pièces graphiques du DCE est le suivant :

<https://centrehospitalier-de-thiers.netexplorer.pro/share/Bcbt5RqTgRX7Hfvg6o5FimlLNLOvy>

Le nombre de pièces constituant ce dossier est de 1333 fichiers.

## ARTICLE 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141- 11 du code de la commande publique et aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-16 du code de la commande publique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas en redressement judiciaire	Oui
Attestation d'assurance pour les risques professionnels	Non
Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché	Oui

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant la capacité technique et professionnelle de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Description de l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public	Non
Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. La capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres	Non
Certificat RGE (Qualibat ou autres) pour les lots faisant l'objet d'une démarche CEE	Non

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) complété, daté et signé. Fournir un acte d'engagement par offre de base et pour chaque variante, le cas échéant.	Oui
Un RIB	Non
La DPGF et le bordereau de prix unitaires complétés en formats excel et PDF (pour l'offre de base, la tranche optionnelle, PSE, variantes). Seuls les lots 07, 08 09 et 10 sont concernés par le bordereau de prix unitaires.	Oui
Le cadre de Mémoire technique fourni en fin de document et dûment complété par le candidat	Non
Les fiches techniques correspondant aux matériaux et procédés proposés par le candidat	Non
Le planning prévisionnel	Non
Le certificat de visite (visite obligatoire)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les DPGF devront être remises en deux formats distincts : excel et PDF. Le format PDF devra être lisible avec l'ensemble des colonnes sur une seule page.

## 6.2 Visites sur site

### La visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visites sont les suivantes :

☒ Dates de visite :

- Vendredi 26 juin 2026 : 9h00 (*tous les lots*)
- Vendredi 26 juin 2026 : 14h00 (*tous les lots*)
- Lundi 6 juillet 2026 : 9h00 (*tous les lots sauf lot 17 - Electricité*)
- Lundi 6 juillet 2026 : 14h00 (*tous les lots sauf lot 17 - Electricité*)
- Vendredi 10 juillet 2026 : 9h00 (*uniquement lot 17 - Electricité*)
- Vendredi 10 juillet 2026 : 14h00 (*uniquement lot 17 - Electricité*)

☒ Le nombre de visiteurs par candidats sera limité à 2 personnes.

☒ Le nombre de visiteurs par créneau pourra être limité pour les visites (centre hospitalier en activité). Le Centre Hospitalier de Thiers pourra décider de rajouter des dates de visites complémentaires.

☒ Prise de rendez-vous auprès des services techniques du Centre Hospitalier de Thiers, en contactant par courriel à l'adresse suivante : [service.technique@ch-thiers.fr](mailto:service.technique@ch-thiers.fr) qui confirmera l'heure et le jour.

## ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur la plateforme des achats de l'Etat « PLACE » à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : DOC, XLS, PDF, DOCX, XLSX, DWG.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## **7.2 Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **ARTICLE 8 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

## **8.1 Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

La sélection des candidatures sera effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, si le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation, ou ne peut pas produire dans le délai imparti, les documents, compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera réalisé selon les modalités définies aux articles R.2152-1 à R.2152-7 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Conformément aux articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, l'acheteur vérifie que les offres sont régulières, acceptables et appropriées.

L'acheteur élimine les offres inappropriées.

En application à l'article R.2152-2 du code de la commande publique, l'acheteur peut toutefois autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 01 désamiantage - déconstruction :

Critères	Pondération
<b>1 - Prix</b>	<b>60</b>
<b>2 - Valeur technique</b>	<b>40</b>
2.1 - <i>Mode opératoire</i>	20
2.2 - <i>Moyens humains et techniques en lien avec le planning d'opération</i>	15
2.3 - <i>Respect de l'environnement</i>	5

Pour tous les lots, sauf le lot 01 :

Critères	Pondération
<b>1 - Prix</b>	<b>45</b>
<b>2 - Valeur technique</b>	<b>55</b>
2.1 - <i>Organisation, Moyens humains et matériels en lien avec le planning</i>	35
2.1.1 <i>Organisation de chantier</i>	7
2.1.2 <i>Identification des contraintes</i>	7
2.1.3 <i>Engagement sur le planning et moyens humains avec répartition de l'encadrement</i>	7
2.1.4 <i>Gestion du parfait achèvement</i>	7
2.1.5 <i>moyens / méthodes</i>	7
2.2 - <i>Qualité des produits et fournitures</i>	15
2.3 - <i>Hygiène/Sécurité Gestion des déchets</i>	5

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Prix des prestations :

La note du prix des prestations sera appréciée au regard de l'écart entre l'offre considérée et l'offre la moins disante, après élimination éventuelle des offres anormalement basses suivant les dispositions précisées dans les articles L.2152-5 et L.2152-6 du Code de la commande publique, suivant la formule :

Pour le lot 01 :

Note / 60 = (prix offre conforme la moins disante / prix offre examinée) x 60

Pour tous les lots, sauf le lot 01 :

Note / 45 = (prix offre conforme la moins disante / prix offre examinée) x 45

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise

sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### Valeur technique :

Le détail des critères de la valeur technique est présenté dans les cadres de mémoire technique situé en fin de ce document. Il est à remplir **obligatoirement** par les entreprises et constituera le Mémoire Technique.

Les sous-critères de la Valeur technique sont d'abord notés sur 5 et appréciés de la façon suivante :

- Pas d'information fournie : 0
- Réponse très peu pertinente, réponse évasive et peu précise : 1.25
- Réponse généraliste, évasive, adaptée au projet mais peu précise : 2.5
- Bonne réponse, analyse cohérente du projet : 3.75
- Excellente réponse, réponse sérieuse et approfondie : 5

Les notes obtenues seront multipliées par le coefficient permettant d'obtenir la note.

Exemple : pour la qualité des produits et fourniture sur 15 points, l'entreprise qui obtient 5 aura 15 points. Si elle obtient 3.75, elle aura 11.25 points,...

#### Point particulier de la valeur technique :

L'entreprise ayant obtenu la meilleure note technique se verra automatiquement attribuée le nombre de points maxi de la valeur technique (soit 40 points pour le lot 01 et 55 points pour les autres lots). Le coefficient multiplicateur issu du rapport entre la note maxi de la valeur technique et la note factuelle du candidat sur cette même valeur technique, sera appliqué à l'ensemble des points de la valeur technique obtenus par tous les autres candidats afin de conserver toute la cohérence de notation.

Note finale :

La note finale de chaque offre résultera de la somme des notes attribuées par critère à chaque candidat et sera notée sur 100. Si, à l'issue de l'analyse des offres, plusieurs candidats sont ex-æquo, l'entreprise retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère 1 prix des prestations.

### **8.3 Détection et traitement des offres anormalement basses**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre détectée comme anormalement basse fera l'objet d'un examen particulier dans les conditions suivantes : le représentant du pouvoir adjudicateur demandera par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés. Ceux-ci devront, dans un délai approprié qui sera précisé lors de la demande, fournir par écrit les justifications qu'ils jugent suffisantes.

Conformément à l'article R. 2152-3 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur peut prendre en considération des justifications tenant compte des modes de fabrication des produits, des modalités de la prestation des services, des procédés de construction, des solutions techniques adoptées ou des conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat pour fournir les produits ou les services ou pour exécuter les travaux, de

l'originalité de son offre, de la réglementation applicable en matière environnementale, sociale et du travail en vigueur sur le lieu d'exécution des prestations, de l'obtention éventuelle d'une aide d'Etat par le candidat.

Le représentant du pouvoir adjudicateur, après avoir examiné les réponses apportées, retiendra les offres dûment justifiées et rejettera par décision motivée, conformément à l'article R. 2152-4 du code de la commande publique, celles qui ne l'auront pas été.

## ARTICLE 9 : ATTRIBUTION ET NOTIFICATION DES RESULTATS

En application de l'article L.2181-1 du code de la commande publique, les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés à l'issue de la procédure de passation. Cette information se fera par le biais d'une notification reçue de la plate-forme PLACE ou à défaut par un courriel avec accusé de réception.

### 9.1 Attribution

Le marché sera attribué en vertu des articles R.2152-6 à R2152-7 du code de la commande publique.

### 9.2 Notification

En application de l'article R.2182-4 du code de la commande publique, le marché est notifié au titulaire par le biais d'une notification reçue de la plate-forme PLACE ou à défaut par un courriel avec accusé de réception et **prend effet à la date de réception de la notification.**

Le candidat retenu fournit **obligatoirement** les documents suivants :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale). Le pouvoir adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites OU l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
- Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L 241-1 du code des assurances, **l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire** prévue à l'article L.243-2 du code des assurances.

Ces pièces doivent être fournies à l'acheteur tous les six mois durant l'exécution de ce marché.

Le candidat retenu doit également remettre à l'acheteur, avant la notification du marché et tous les six mois durant l'exécution de ce marché, la pièce mentionnée aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Ces pièces seront exigées pour tout marché d'un montant supérieur à 5 000 € HT (art. R.8222.1 du code du travail), dans le délai impératif fixé par le pouvoir adjudicateur. A défaut, l'offre du candidat sera rejetée.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-3 à R.2143-4 du code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, il fait application, aux torts du titulaire, des conditions de résiliation prévues par le marché.

## ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 10.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Et, en cas de dysfonctionnement de la plateforme, l'envoi sera réalisé à l'adresse mail suivante : [eco.mco@ch-thiers.fr](mailto:eco.mco@ch-thiers.fr)

Les questions adressées à [eco.mco@ch-thiers.fr](mailto:eco.mco@ch-thiers.fr) alors que la plateforme ne connaît pas de dysfonctionnement, ne seront pas prises en compte.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les demandes adressées par tout autre moyen (en particulier via des adresses mails nominatives ou par télécopies) ne seront pas prises en compte.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 10.2 Procédures de recours

En cas de litige, une résolution à l'amiable sera privilégiée

En cas d'échec de la résolution à l'amiable, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand  
6 cours Sablon  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 14 61 00

Télécopie : 04 73 14 61 22

Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

## CADRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE POUR TOUS LES LOTS (SAUF LOT 01)

Les rubriques doivent être obligatoirement complétées

### **1 - Organisation, Moyens humains et matériels en lien avec le planning** [35 points]

- Organisation de Chantier et organigramme d'exécution
- Identification des contraintes et gestion des nuisances par rapport au site/établissement occupé
- Engagement sur le Planning et présentation des moyens humains et matériels par phase en lien avec l'effectif global de l'entreprise, organigramme prévisionnel pour le suivi d'opération, insertion professionnelle et répartition de l'encadrement sur la durée du chantier, par phases et durant les OPR-RÉCEPTION
- Gestion du Parfait Achèvement : organisation, délai d'intervention et délai de gestion des Quitus, ... (description de la méthode, contrôles, délais, personne référente, ...)
- Moyens / Méthode mis en œuvre pour l'autocontrôle des prestations réalisées, fiches et photos autocontrôle, réception des supports ....

Nota : L'optimisation du délai n'apporte pas de bonus et ne pourra faire l'objet d'un meilleur classement que le respect du planning.

### **2 - Qualités produits et fournitures** [15 points]

Matériaux et matériels utilisés et classifications (fiches produites à fournir), avec :

- Indication sur la provenance des fournitures indiquées au CCTP, détails et fiches techniques produits, pv des matériels et matériaux

### **3 - Hygiène et Sécurité (traitement des déchets)** [5 points]

- Description des moyens et des principales mesures pour assurer l'hygiène, la sécurité et la signalisation propres au chantier.
- Moyens et mesures pris pour la réduction des nuisances sonores (matériels, moyens, ...) et environnementales, pour la propreté du chantier (aspirations à la source, ...), le nettoyage des zones de travail (récurance, ...).
- Mesures prévues pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets de chantier.

## CADRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE POUR LE LOT 01

Les rubriques doivent être obligatoirement complétées

### **1 - Critère 1 : Mode opératoire** [20 points]

- Sous-critère 1.1 : mode opératoire d'intervention en phase travaux : 12.5 points
- Sous-critère 1.2 : prise en compte des contraintes du site et gestion des nuisances : 7.5 points

### **2 - Critère 2 : Moyens humains et techniques en lien avec le planning d'opération** [15 points]

- Sous-critère 2.1 : Moyens techniques et matériels en lien avec le planning d'opération : 7.5 points
- Sous-critère 2.2 : Moyens humains en lien avec le planning d'opération : 7.5 points

**2 - Critère 3 : Respect de l'environnement [5 points]**